

**COMMUNE DE SERVON**  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**

**N°54/23 : ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE  
L'ETABLISSEMENT B & M SIS 1 CHEMIN DU MARQUIS**

Sécurité incendie – Etablissement Recevant du Public – Type : M – Catégorie : 3

Le Maire de Servon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales L 2212-1 à L2213-28 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, notamment l'article R.123-46 ;

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté d'autorisation de travaux n° 077 450 23 0 0001 en date du 16 mars 2023 ;

VU l'avis Favorable avec réserves de la commission d'arrondissement de Torcy pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 27 avril 2023 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'établissement à usage de magasin de vente de produits discount, sous l'enseigne B & M, sis 1 Chemin du Marquis à Servon est autorisé à ouvrir au public.

Effectif : 689 personnes

**ARTICLE 2** – Ampliation du présent arrêté sera communiqué à :

- M. Le Préfet de Seine et Marne
- M. Le Commissaire Divisionnaire de la Circonscription d'Agglomération de Melun – Val de Seine
- Mme Le Chef de Police Municipale
- M. Le Chef de Centre de Secours de Brie Comte Robert
- M. Le Commandant du SDIS de Chessy

Servon, le 02/05/2023

Le Maire

Marcel VILLAÇA

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/05/2023

Application agréée E. Inspatrim

00\_AR-077-217704501-20230502-54\_20-AR